



**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du lundi 25 mars 2024**

**Date de la convocation** : mardi 19 mars 2024

**Nombre de conseillers en exercice** : 48

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Patricia WOLFS, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, Mme Josy POUEYTO, M. Yves DEJEAN, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Frédéric DAVAN, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, M. Stéphane DUSSARPS, M. Antoine CHEVALIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Jérôme MARBOT, Mme Julie JOANIN, M. Tunçay CILGI, Mme Marion BUSSY, M. Laurent JUBIER

**Étai(en)t représenté(e)s :**

Mme Néjja BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Jean-Loup FRICKER (pouvoir à Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Patricia WOLFS), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Camille LE DELLIU (pouvoir à Mme Marie MOULINIER), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT)

**Étai(en)t excusé(es) :**

Mme Fabienne CARA

**Secrétaire de séance** : Madame Marie MOULINIER

-----

**N° 34 Attribution de subventions aux coopératives scolaires et aux associations d'éducation**

**Rapporteur** : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

La Ville de Pau met en œuvre des politiques publiques en faveur de l'éducation et, en cette année olympique, Pau, « Terre de Jeux », organise en partenariat avec l'Education Nationale des événements avec 20 écoles paloises dont les challenges « Pau'lympiques » qui se dérouleront du 4 au 12 avril 2024.

La Ville de Pau soutient également les projets pédagogiques pour favoriser la participation des élèves aux voyages scolaires. Pour l'année scolaire 2023/2024, 5 écoles ont présenté une demande de financement. Les propositions de subventions sont les suivantes :

Ecoles	Classe	Nbre élèves	Lieu	Période	Nbre nuitées	Thème	Coût projet	Aide Ville de Pau
Elémentaire Lapuyade	CM2	20	Paris/ Amsterdam	7-14/4	7	Education morale et civique, histoire et géographie	7 625 €	1 200 €
	CM1- CM2/ CM2	40	Port-Leucate	4-7/6	3	Géographie, sport, parcours citoyen, environnement	10 000 €	2 400 €
Maternelle P. et M. Curie	PS-MS- GS	52	Urdos/ Accous	6-7/5	1	Faune et flore pyrénéenne	3 228 €	800 €
Primaire Henri IV	CM1- CM2	49	Arzacq	19-22/3	3	Vive le Cirque !	12 192 €	2 400 €
	CM1	25	Socoa	11-14/6	3	A la découverte du littoral	6 600 €	1 200 €
	CE2	22	L'Abé-rouat	5-8/3	3	L'éducation par le sport en pleine nature	5 898 €	1 200 €
Primaire Bosquet	CM1- CM1/CM 2-CM2	78	Socoa	13-15/5	2	Découverte du milieu marin et voile	15 322 €	2 400 €
Primaire Léon Say	CE1- CE2/CM 1-CM2	45	Capbreton	10-12/4	2	Classe cyclo	7 710 €	1 600 €

**Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 12 mars 2024 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 18 mars 2024, il vous appartient de bien vouloir :**

- 1. Décider l'attribution d'une subvention de 3 600 € à l'association sportive Lapuyade pour l'organisation de 2 séjours à Paris/Amsterdam et Port-Leucate ;**
- 2. Décider l'attribution d'une subvention de 800 € à la coopérative scolaire de l'école Pierre et Marie Curie pour l'organisation d'un séjour d'une classe découverte à Urdos/ Accous ;**

*suite du délibéré page suivante*

3. Décider l'attribution d'une subvention de 4 800 € à la coopérative scolaire de l'école primaire Henri IV pour l'organisation de 3 séjours à Arzacq, Socoa et l'Abéroutat ;
4. Décider l'attribution d'une subvention de 2 400 € à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Bosquet pour l'organisation d'un séjour à Socoa ;
5. Décider l'attribution d'une subvention de 1 600 € à la coopérative scolaire de l'école primaire Léon Say pour l'organisation d'une classe cyclo à Capbreton ;
6. Décider que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au Budget 2024, chapitre 65-fonction 212-article 65748.

Par ailleurs, la Ville soutient également les associations qui développent des actions éducatives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse. En intégrant prioritairement dans ces partenariats, des objectifs tournés vers les enjeux d'égalité des chances, de lutte contre les discriminations, d'expression des potentiels de chacun, de facilitation de la place des parents au sein du parcours éducatif, de cohésion sociale, la commune porte haut son ambition éducative. Le soutien de la ville concerne les associations suivantes au titre de leur projet associatif et de l'accueil de loisirs :

Association	Attribué 2023	Subvention 2024
Cercamon (ALSH)	45 112 €	45 112 €
FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'élèves)	14 280 €	14 280 €
Ligue de l'Enseignement – Lire et Faire Lire	5 500 €	5 500 €
Association des Usagers de la Pépinière – centre social itinérant Marguerite	10 000 €	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>74 892 €</b>	<b>74 892 €</b>

7. Décider l'attribution de 74 892 € aux associations ci-dessus et que le règlement de ces subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65-fonction 201-article 65748 ;
8. Décider l'attribution d'une subvention de 500 € à la Maison de l'Enfance Marancy pour l'acquisition de petits équipements informatiques et décider que cette dépense sera assurée par les crédits inscrits au Budget 2024, chapitre 204-fonction 201-article 20421 ;

*suite du délibéré page suivante*

**9. Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé à ces associations.**

**Ne prennent pas part au vote : Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Alain VAUJANY, Mme Françoise MARTEEL, Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN)**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Maire  
François BAYROU